

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE

PROJET DE RÉALISATION DES LIGNES DE TRAMBUS T1 ET T2
ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté métropolitain du 29 juillet 2025, l'enquête publique relative au projet de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics, initialement ouverte du 30 juin au 30 juillet 2025, est **prolongée d'une durée de 15 jours, du mercredi 30 juillet (16h00) au jeudi 14 août 2025 (16h00)**.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment l'étude d'impact du projet, la notice réglementaire de présentation et de justification de son intérêt général, ainsi que les avis des communes de Saint-Grégoire, de Rennes et de Vezin-Le-Coquet. Il continue d'être accessible au public :

- **Sur support papier**, aux lieux et horaires suivants :
 - À l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête situé au 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro ligne a – station Clémenceau), aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30 – 17h00, à l'exception du jeudi 31 juillet, à compter de 9h) ;
 - À la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, située Place de la Chalotais à Cesson-Sévigné, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (8h30-12h et 13h-17h15 – fermée le mardi matin et le vendredi à 16h) ;
 - À la Mairie de Saint-Grégoire, située rue de Chateaubriand à Saint-Grégoire, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (9h-12h30 et 13h30-17h30) ;
 - À la Mairie de Vezin-le-Coquet, située 8 rue de Rennes à Vezin-le-Coquet, aux jours et heures d'ouverture au public de ce lieu (9h30-12h et 14h-17h30 – fermée le lundi matin et le jeudi après-midi) ;
- **Sur un poste informatique** mis à disposition au siège de l'enquête.
- **Sur le registre dématérialisé sécurisé** accessible, soit depuis le site internet de Rennes Métropole (<http://metropole.rennes.fr/>), soit directement à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>, soit depuis le poste informatique précité.

La commissaire enquêtrice, Mme Marie-Isabelle Pérais, se tiendra à la disposition du public à l'accueil de l'Hôtel de Rennes Métropole, situé 4 avenue Henri Fréville, à Rennes (métro ligne a – station Clémenceau) :

- Le mercredi 30 juillet 2025, de 12h30 à 16h00 (permanence prévue par l'arrêté du 5 juin 2025) ;
- Le jeudi 14 août 2025, de 14h00 à 16h00 (permanence de clôture).

Des informations complémentaires relatives au projet pourront être demandées auprès de Monsieur Fabrice Coquet de la Direction de l'espace public et des infrastructures de Rennes Métropole / Service Conduite d'opérations, à l'adresse mail suivante : dei-cop@rennesmetropole.fr, ou par courrier à l'adresse suivante : Rennes Métropole – Direction Espaces Publics et des Infrastructures – 4 avenue Henri Fréville – CS 20723 – 35207 Rennes Cedex.

Le public pourra continuer de formuler ses observations et propositions :

- **Par voie postale, en adressant un courrier** à l'adresse suivante : Hôtel de Rennes Métropole – Direction des Affaires Juridiques – 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex – Accompagnée de la mention : "A l'attention de Madame le commissaire enquêtrice – Projet d'opération de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics".

- **Par voie électronique, en adressant un courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-6341@registre-dematerialise.fr, accompagné de la mention : "À l'attention de Madame la commissaire enquêtrice – Projet de réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics", **ou directement sur le registre dématérialisé sécurisé**, accessible à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>.
- **Par écrit, sur les registres d'enquête papiers**, tenus à la disposition du public aux horaires d'ouverture au public du siège et des lieux d'enquête.
- **Directement auprès de la commissaire enquêtrice, lors de sa permanence en présentiel** à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables à l'Hôtel de Rennes Métropole, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public. Celles transmises par voie électronique seront consultables par tous sur le registre dématérialisé. Enfin, toutes ces observations et propositions du public seront également communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public réceptionnées après la nouvelle date de clôture de l'enquête (**jeudi 14 août 2025, 16h00**) ne pourront pas être prises en considération par la commissaire enquêtrice.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à l'Hôtel de Rennes Métropole, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, pendant un an à dater de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6341>.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sera une délibération du conseil métropolitain de Rennes Métropole portant approbation, ou refus d'approbation, de la déclaration de projet relative à la réalisation des lignes de trambus T1 et T2 et de requalification des espaces publics, prévue à l'article L.126-1 du code de l'environnement.

À Rennes, le 29 juillet 2025

Pour la Présidente empêchée,
La Vice-Présidente,

Laurence BESSERVE

